

Réussir son projet professionnel 2019/2020

Dispositif d'accompagnement

CHANGER DE FORMATION APRES LE 1^{ER} SEMESTRE :

De novembre 2019 à janvier 2020, une grande part des universités d'Ile-de-France ouvrent des places pour une réorientation en cours d'année. Pendant cette courte période, les étudiants pourront se porter candidat à des entrées en première année des formations de licences et/ou DUT ouvertes. Ils pourront demander autant de formations qu'ils le souhaitent, dans autant d'établissements voulus. Les candidatures se font directement sur les sites des universités.

Des guides de réorientation fournis par le CIO des enseignements supérieurs et par l'UPEC seront accessibles à partir du mois de novembre.

CHANGER DE FORMATION L'ANNEE PROCHAINE :

Si vous préférez changer de formation à partir de la rentrée 2020/2021, les candidatures se feront sur www.parcoursup.fr du 22 janvier au 14 mars 2020 (dates à confirmer).

Les descriptifs de formation seront consultables à partir du 20 décembre 2019. Afin d'avoir plus de chances de réussir cette réorientation, vous avez tout intérêt à étoffer votre dossier en validant des UE dans votre formation actuelle et en vous donnant le temps de bien construire, confirmer ou faire évoluer votre projet.

PRINCIPES DE LA REORIENTATION

La réorientation est une opportunité offerte aux étudiants déjà inscrits en première année d'une formation de l'enseignement supérieur d'entrer dans une autre formation de première année.

Les étudiants doivent se rapprocher des établissements dans lesquels une formation les intéresse et déposer une candidature.

Il est plus facile de se réorienter au sein de son établissement, si la formation est proposée, que dans un autre établissement.

A chaque situation, différentes solutions.

RAPPEL

Bourses et logement

Pour savoir si votre bourse est maintenue en cas de réorientation, il faut vous renseigner auprès des services du CROUS via votre DSE (Dossier Social Etudiant)

En cas de difficulté rapprochez-vous de l'assistante de service social du CROUS de Créteil ou rendez-vous sur le site du CROUS pour en savoir plus sur les bourses et les autres aides existantes : <https://www.crous-creteil.fr/?lang=fr>

JE VEUX ME REORIENTER EN LICENCE

Discutez de votre projet avec un enseignant ou un professionnel de l'orientation

Vous êtes étudiant en première année de licence ou de DUT

Avant de changer d'orientation, vous pouvez :

- Faire un point pédagogique avec votre enseignant référent,
- Faire des recherches actives sur les formations en consultant les sites des établissements de formation ou en allant se renseigner dans des salons,
- Rencontrer un professionnel de l'orientation au SCUIO-BAIP de l'UPEC ou au CIO le plus proche de votre domicile.

Ces démarches doivent vous permettre de faire un bilan.

Votre formation ne vous correspond pas ? Vous trouvez les cours trop difficiles ? Avant de vous engager dans une procédure de réorientation, étudiez une alternative pédagogique ! La solution peut se trouver au sein de votre faculté : passerelles, cours de renforcement disciplinaire, tutorat.

S'informer

SALON DE L'ÉDUCATION
Du 21 au 24 Novembre 2019

SALON POSTBAC
10 et 11 janvier 2020

JPO IUT SENART-FONTAINEBLEAU
01 février 2020

JPO IUT CRETEIL-VITRY
26 février 2020

JPO DE L'UPEC
7 mars 2020

Étudiants de l'UPEC, suivez le cours
« Je me réoriente » sur EPREL !

Validez des UE pour sécuriser votre réorientation

Il est fortement recommandé de continuer à suivre les cours et de **valider au moins les enseignements transversaux** : langues, enseignements méthodologiques, TICE....

Lors d'une réorientation, les matières validées (celles où l'étudiant a obtenu au moins 10/20) peuvent être prises en compte.

Les étudiants boursiers ont l'obligation de se présenter aux examens pour continuer à percevoir leur bourse.

Informez-vous sur le programme de la licence

Pour accéder à un même métier, plusieurs formations peuvent être envisagées. Vous devez vous renseigner sur les contenus et les débouchés des formations.

L'ONISEP met gratuitement à disposition les **fiches Info licence**. Elles permettent de découvrir l'ensemble des formations proposées dans les universités franciliennes. Ces fiches sont téléchargeables dans la partie Téléchargement Ile de France du site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des->

[guides-d-orientation](#)

Après avoir identifié les licences qui vous intéressent, rendez-vous sur le site des différentes universités pour en savoir plus sur les contenus de formation et pour prendre connaissance des modalités d'admission.

Chaque université a son calendrier.

Toutes les universités ne proposent pas de réorientation en cours d'année.

Le CIO des enseignements supérieurs édite un livret reprenant **l'ensemble des possibilités de réorientation en Ile-de-France après le premier semestre**. Ce guide est téléchargeable sous l'onglet « Documents à télécharger » :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365449/centre-d-information-et-d-orientation-des-enseignements-superieurs

Vos interlocuteurs en Ile-de-France

Les adresses peuvent être retrouvées sur le site

www.orientation-pour-tous.fr

Et sur

www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Liens-utiles

Pour les étudiants de licence ou de DUT

[Les services d'information et d'orientation des universités](#)

Pour tous

[Le CIO des enseignements supérieurs
Cité des métiers du Val-de-Marne](#)

Faites-vous accompagner

Réorientation à l'UPEC pour une entrée au deuxième semestre

Déposez votre candidature en ligne sur :

<https://candidatures.u-pec.fr>

A partir du 28 novembre 2019

Faites-vous accompagner dans votre démarche de réorientation. Une fois les licences choisies, il va falloir envoyer vos candidatures. Un dossier de candidature se compose le plus souvent et **au moins de votre relevé de notes du baccalauréat, de votre CV et de votre lettre de motivation**.

La lettre de motivation et le CV sont des éléments indispensables. Soignez leurs contenus et mise en page (cohérence du projet, style, orthographe...) !

Le SCUIO-BAIP vous aide à améliorer ces documents

dans le cadre des « **midis du CV** », tous les mardis de 12h à 14h, sans rdv. Vous pouvez aussi **rencontrer des conseillers de l'APEC** toutes les deux semaines, les mercredis. Vous devez vous présenter en salle de documentation, au rez-de-chaussée de la MIEE, munis d'un CV et d'une lettre de motivation sous format papier ou numérique. Consultez les dates de permanence sur le site de l'UPEC : [« Insertion professionnelle : ateliers et conférences »](#)

Pour plus d'informations, connectez-vous sur [votre plateforme d'insertion professionnelle « Réseau Pro »](#), rubrique actualité.

Donnez-vous du temps

Si vous n'arrivez pas à intégrer une licence au second semestre, ne vous découragez pas !

Plusieurs options s'offrent à vous !

- 1) Vous avez la possibilité de vous porter candidat sur d'autres formations pour la **rentrée de septembre 2020** sur Parcoursup **entre le 22 janvier et le 12 mars 2020**.
- 2) Ne perdez pas une année à attendre ! Si vous pensez ne pas pouvoir suivre les cours du second semestre, mais que vous souhaitez gagner en expérience professionnelle, renseignez-vous sur la possibilité d'effectuer une **période de césure** :

<http://www.u-pec.fr/vous-etes/etudiant-e/etudes-et-scolarité/la-periode-de-césure-developper-ses-compétences-extra-universitaires-760260.kjsp>

Pendant cette période, vous pourrez voyager, travailler, acquérir des compétences complémentaires (certifications, permis...) et pourquoi ne pas effectuer une **mission de service civique**. Il s'agit de s'engager dans une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Les missions peuvent être dans différents domaines tels que le sport, la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, l'humanitaire. Les volontaires du service civique touchent une rétribution mensuelle.

Pour en savoir plus : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

JE VEUX ME REORIENTER EN DUT OU EN BTS

Identifiez le bon diplôme au regard de votre projet

Renseignez-vous sur les **contenus des DUT et BTS** ! Les programmes peuvent être consultés sur le site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-DUT-diplomes-universitaires-de-technologie>

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-BTS>

Les Instituts Universitaires de Technologie et les lycées organisent des **journées portes ouvertes** tout au long de l'année. N'hésitez pas à aller à la **rencontre des enseignants et des étudiants** ! Ce travail vous permettra de rédiger une lettre de motivation plus efficace, car vous aurez pu **faire le lien entre votre projet et la formation proposée**.

Pensez aux rentrées décalées et aux autres alternatives

Des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce organisent des rentrées décalées. Il vous est alors possible d'intégrer une formation à partir du mois de janvier. Pour savoir quand et comment intégrer ces écoles, vous pouvez vous rendre dans des salons dédiés :

- Le 1^{er} décembre de 10h à 17h30 : [Salon Studyrama de la Rentrée de janvier et février](#)
- Le 14 décembre de 10h à 18h : [Salon L'Étudiant de la rentrée décalée](#)

Dans le livret produit par le **CIO des enseignements supérieurs** apparaissent, en plus des licences, les DUT, BTS et écoles qui proposent des places pour une intégration au deuxième semestre.

Des places sont encore disponibles dans certains **BTS proposés en alternance**. Utilisez votre réseau

de connaissances pour trouver un maître d'apprentissage.

Pour en savoir plus sur l'alternance, vous pouvez consulter le site des développeurs de l'apprentissage du 94 : <https://devapprentissage94.fr/>

Pour vous aider à trouver un employeur, la cité des métiers du Val-de-Marne et de Paris vous accompagne dans vos recherches :

<https://www.citedesmetiers-valdemarne.fr/>

<http://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers/>

JE SOUHAITE SUIVRE UNE FORMATION QUALIFIANTE

Des propositions sont disponibles sur **Réseau pro**. Vous trouverez de nombreuses propositions de contrat en apprentissage et qualifiantes en adhérant au groupe **Je me réoriente**. Vous aurez aussi accès à des offres d'emplois, de jobs et aussi de missions de service civique.

Vous pouvez également contacter la mission locale pour bénéficier de conseils pour trouver un emploi ou un job. Vous pourrez trouver la liste des **missions locales** : <https://www.unml.info/les-missions-locales/presentation-du-reseau.html>

JE SOUHAITE TROUVER UN EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC OU PRIVE

Il vous est possible de trouver un emploi dans une administration publique soit par contrat soit par concours. Il existe trois catégories d'emploi (A, B, C) dans les trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière). Vous pouvez ainsi accéder à un emploi ou passer un concours correspondant à votre plus haut niveau d'études atteint.

La liste des concours de la fonction publique est disponible sur le site : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score>

Vous trouverez aussi les offres d'emploi public sur ce site : <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>

Pour trouver des offres d'emploi, vous pouvez faire des recherches sur le site de Pôle Emploi : <https://www.emploi-store.fr/portail/accueil>. Vous pouvez aussi créer un compte et accéder à un ensemble de services tels que la diffusion de votre CV et un abonnement aux offres.

Pour demander des aides telles que l'aide au logement, vous pouvez vous rendre sur le site mis à votre disposition : <https://mes-aides.gouv.fr>

Dès l'âge de 16 ans, vous avez droit à un compte personnel d'activité (CPA). Elle permet de consulter et d'utiliser des droits acquis de formation. Ces droits permettent au cours de votre vie de financer des formations, de valoriser vos expériences d'engagement mais aussi d'être accompagné dans la construction de votre projet professionnel. Pour créer votre compte, rendez-vous sur la plateforme dédiée : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>

JE SOUHAITE ETRE ACCOMPAGNE(E)

Les services d'orientation des universités accompagnent les étudiants de leurs universités.

Les centres d'information et d'orientation ainsi que les cités des métiers aussi vous reçoivent et vous accompagnent dans vos démarches.

Pour information, l'UPEC est partenaire de la Cité des Métiers du Val de Marne. Consultez le programme sur le site de la Cité : <http://www.citedesmetiers-valdemarne.fr>

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant



SCUIO-BAIP

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle



Je m'informe et me documente sur les métiers et les formations.



Je construis mon orientation et j'affine mon projet professionnel.



Je peux me faire accompagner par un conseiller.



Je recherche un stage ou un job.



Plus d'informations : [f](#) [fappcc-officiel](#) [@upecparis](#)

www.u-pec.fr

UNIVERSITÉ
PARIS-EST
— PARIS-EST

Mail des Mèches
Rue Poète et Sellier
94000 Créteil

Lundi, mardi, mercredi : 9h30 - 17h30
Jeudi : 9h30 - 12h
Fermetures : vendredi toute la journée
Jeudi après midi

reorientation@u-pec.fr